



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique de l'aide aux victimes

Description

La statistique de l'aide aux victimes (OHS) informe sur les consultations offertes aux victimes d'infractions et à leurs proches par les centres de consultation cantonaux. Elle informe également sur les indemnisations et les réparations morales octroyées aux ayants-droits au sens de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) par les autorités cantonales en la matière.

Elle fournit notamment des informations sur les victimes et leurs proches, les prestations gratuites et les financements, la relation entre l'auteur présumé de l'infraction et la victime, ainsi que les infractions subies.

Depuis 2017, la statistique de l'aide aux victimes informe également sur le soutien apporté aux ayants-droits au sens de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA).

Méthodologie

Méthodologie utilisée :

Relevé exhaustif auprès des :

- Centres de consultation pour l'aide aux victimes reconnus par les cantons
- Autorités cantonales d'indemnisation et de réparation morale

Variables utilisées :

Consultations dans les centres d'aide aux victimes :

- Année
- Canton du centre de consultation
- Caractères sociodémographiques de la victime ou du proche (catégorie d'âge au moment de la consultation, sexe, domicile, nationalité)
- Personne ayant demandé conseil
- Nature du cas de consultation (durée, nombre)
- Statut de l'ayant-droit (victime, proche)
- Existence d'une procédure pénale
- Infraction subie par la victime
- Informations sur l'auteur présumé de l'infraction (sexe, catégorie d'âge, nombre, relation)
- Prestations de soutien fournies
- Types de financements octroyés

Indemnisations et réparations morales :

- Année de clôture
- Canton
- Caractères sociodémographiques du requérant (année de naissance, sexe, domicile, nationalité, statut du requérant)
- Infraction subie par la victime
- Informations sur l'auteur présumé de l'infraction (sexe, catégorie d'âge, nombre, relation)
- Informations sur la remise de la demande (avec ou sans soutien, date de la requête et de la clôture, suspension de la procédure)
- Montants et types de contribution accordés à la victime ou au proche : indemnisation (dont les provisions sur l'indemnisation) ou réparation morale
- Raison du refus de la demande dans le cas d'un refus
- Existence d'une procédure pénale

Date / période de l'enquête :

Depuis 2000

Périodicité de la publication :

Annuelle

Degré de régionalisation :
Suisse, cantons

Bases légales

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)
Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (RS 312.5)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section Criminalité et droit pénal
+41 58 463 62 40
crime@bfs.admin.ch
